



DELIBERATION N°2023/12/162 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Ecole intercommunale de Musique
de Petite Camargue – Demande de
subvention d’aide au projet au
Conseil Départemental du Gard**

Séance du 12 décembre 2023
Date de convocation : 6 décembre 2023
Membres en exercice : 37
24 présents – 35 votants

L’an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Katy GUYOT
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absentes excusées

– Mesdames Véronique BENEZET et Francine CHALMETON, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Mylène CAYZAC

EXPOSE

Dans le cadre du Schéma Départemental des enseignements artistiques du Gard et conformément aux dispositions régissant les demandes de subventions auprès du Conseil départemental, l'assemblée délibérante entend solliciter, auprès de celui-ci, une aide de 4000,00 euros au titre du financement d'un projet inter Etablissement porté par l'Ecole intercommunale de petite Camargue.

Dans le cadre du nouveau Schéma Départemental des enseignements artistiques, l'école de musique propose de porter un projet de collaboration inter établissements dans le champ des musiques actuelles en partenariat avec l'école intercommunale des pays de Sommières et l'école de musique du Grau du Roi.

Ce projet de collaboration inter établissement doit contribuer à structurer l'enseignement artistique sur l'axe de territoire Vidourle Camargue en rapprochant les ressources et les ensembles sur chaque territoire tout en valorisant le projet de chaque établissement.

Etude des intentions

Ouvrir davantage le parcours personnel des élèves, élargir le champ de l'offre pédagogique, pour les pratiques collectives, vers la création, le spectacle vivant, développer l'attractivité des enseignements sur le territoire, compléter l'offre pédagogique en direction des amateurs ... Renforcer le réseau des collaborations sur le territoire, en complémentarité, d'abord, puis en partenariat et faciliter l'accès aux lieux d'enseignement et de diffusion en connexion avec le réseau culturel local.

Objectifs de réalisation

- . Produire différents Evènements/Concerts/Enregistrements dans le champ du spectacle vivant et des musiques actuelles pour les élèves et les ensembles des établissements,
- . Aménager un parcours pédagogique innovant de Janvier à Décembre 2024 en valorisant la saison artistique et le projet de chaque établissement,
- . Développer et renouveler l'offre de spectacle sur le territoire Vidourle Camargue.

Moyens

Création d'œuvres par des artistes enseignants issus des établissements en concertation avec les équipes enseignantes. Ces œuvres seront le support de projets pédagogiques et artistiques. Ces projets seront partagés au sein de certaines classes ou ensembles pilotes élargies à d'autres élèves, ensembles ou amateurs issus du territoire et des autres écoles. L'école de musique intercommunale de Petite Camargue est le porteur principal de ce projet, ses ressources en terme d'encadrement artistique et pédagogiques seront mobilisées, ainsi que ses infrastructures et son matériel. Les deux autres établissements contribueront également à ces apports. De ce fait, c'est à la communauté de communes de Petite Camargue que sera versée la subvention du Département.

Financement

La subvention du Département sera utilisée pour les cachets artistiques afin de financer la création des œuvres et les interventions sur site des artistes avec les collectifs constitués. Une part de la subvention sera réservée aux prestations de service pour l'accompagnement technique d'un évènement au dernier trimestre 2024.

Les collectifs seront programmés dans le cadre de la saison artistique des établissements qui ouvriront leur programmation aux réalisations de ce projet. (CF : Saison artistique présenté lors de cette commission).

L'encadrement pédagogique des séances se déroulera dans le cadre du programme de cours hebdomadaires des établissements.

Budget artistique (Conseil Départemental)	
Ecriture/Composition	2 500 euros 1 Cachet artistique = 500 euros TTC pour la composition d'une pièce et des interventions sur site des artistes.
Budget pédagogique (Collectivités)	
Financement des heures pédagogiques = valorisation des heures d'enseignement hebdomadaires financées par les collectivités.	L'encadrement pédagogique se déroule dans le cadre du programme des cours des établissements Nombre d'heures d'encadrement pédagogique = 60H.
Budget technique	
(Conseil départemental) Prestation de service pour la réalisation d'un évènement après la rentrée 2024.	1 500 euros Utilisation de l'Auditorium et des salles de PC de l'école de musique Mobilisation du Parc instrumental, micro, et matériel. Prestations de régie Son et lumière pour les spectacles de la saison accueillant des restitutions du projet. Présence du régisseur sur les répétitions du projet.
(Collectivités) Valorisation du Matériel et des Bâtiment	
(Collectivités) Valorisation du Personnel technique	
Montant de la subvention demandée	4 000,00 euros

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission « Culture et traditions » du 24 novembre 2023 ;

Vu l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 27 novembre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 5 décembre 2023;

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention du Conseil Départemental du Gard ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de SOLLICITER auprès du conseil Départemental du Gard, une subvention de 4000,00 euros dans le cadre du Projet Inter Etablissement Musiques Actuelles de l'école de musique de Petite Camargue en partenariat avec l'Ecole de musique des pays de Sommières et du Grau du Roi ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU

